



Ref : CA2019/80

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DÉCEMBRE 2019**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN RÉGIME D'ASTREINTES  
POUR LE SERVICE INTERUNIVERSITAIRE DE GESTION DU DOMAINE UNIVERSITAIRE (SIGDU)**

➔ **Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 13 décembre 2019 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,*

*Vu le décret n° 2018-420 du 30 mai 2018, relatif à la compensation en temps, ou à l'indemnisation des astreintes, des interventions et des permanences sur site,*

*Vu l'arrêté du 30 mai 2018 fixant les taux d'indemnisation des astreintes, des interventions et des permanences sur site, pris pour application du décret n°2018-420,*

*Vu les avis rendus par le comité technique en ses séances du 2 décembre et du 9 décembre 2019,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Entendu l'exposé de Mme la présidente de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **DÉCIDE d'approuver la mise en place d'un régime d'astreintes pour le service interuniversitaire du SIGDU, telle que présentée en document ci-joint (cf. 1 document).**

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 13 décembre 2019.*

Nombre de membres présents	<b>19</b>
Nombre de membres représentés	<b>10</b>
Nombre d'abstentions	<b>7</b>
Nombre de votes blancs	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>22</b>
Nombre de votes pour	<b>18</b>
Nombre de votes contre	<b>4</b>

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le: 13/03/2020

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le: 15/01/2020